



L'atelier de conduite: 10B rue saint-laurent 25290 ORNANS tel: 03 81 53 48 99 www.atelierdeconduite.com

## Garantie Financière Annuelle

Cette garantie financière couvre  
l'ensemble des élèves préparant le permis  
B par l'intermédiaire du permis à 1€

Garantie prévue dans le cadre de l'article R  
231-3 du code de la route , l'article 2,2° du  
décret N° 2005-1225 du 29 septembre  
2005



Votre assureur conseil : MASTER

Gestion administrative  
1, avenue des cités unies d'Europe  
CS 10217  
41103 Vendôme Cedex  
Tél. 02 54 73 85 00 - Fax 02 54 73 86 00  
@ : Productionmaster@monceauassurances.com

L'ATELIER DE CONDUITE  
Madame Véronique BOUTIN

10 b rue saint laurent  
25290 ORNANS

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**Garantie financière des écoles de conduite**  
Attestation conforme à l'arrêté du 26 février 2018 portant création du Label  
« Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

Nous soussignés, **Mutuelle Centrale de Réassurance**, attestons que :

L'école de conduite :  
**L'ATELIER DE CONDUITE Madame BOUTIN Véronique, agrément préfectoral n° E0802506020**

sis : 10 b rue saint laurent 25290 ORNANS

Bénéficie d'une **GARANTIE FINANCIERE** en tant qu'adhérent n°0191/2018 au contrat d'assurance collectif n°9002000006.

Cette garantie financière garantit le remboursement des prestations non consommées pour les contrats de formation préparatoires aux permis de conduire selon la réglementation en vigueur, en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite labellisée serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

Tous les contrats de formation à la conduite et à la sécurité routière selon la réglementation en vigueur, de l'école de conduite sont couverts par une garantie financière.

**Le montant de la garantie par année d'assurance** couvre 30% de la part du chiffre d'affaires annuel de l'exercice précédent réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires aux permis de conduire.

**La présente attestation valable pour la durée de l'adhésion au contrat d'assurance collectif du 13/09/2018 au 20/06/2019 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve des cotisations y afférentes et de la délivrance du label à l'école de conduite.**

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vendôme, le 05/10/2018

La Société

Mutuelle Centrale de Réassurance - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, spécialisée en réassurance  
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064 - Prestation d'assurance exonérée de T.V.A.  
(art. 261-C du Code général des impôts) - Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56  
Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08  
Tél. + 33 1 49 95 79 79 - Fax + 33 1 40 16 43 21 - www.monceauassurances.com

**Monceau**  
ASSURANCES  
MUTUELLES ASSOCIÉES

Auto-Ecole L'ATELIER DE CONDUITE 10 rue b ST-Laurent 25 290 ORNANS Tél: 03 81 53 48 99 N° Agrément E 0802506020